

Communiqué de presse

Corte, le 20 août 2020

Gouvernance du SYVADEC Communiqué de Don Georges Gianni, président

Pour répondre aux inquiétudes et interrogations de certains territoires, Don Georges Gianni, nouvellement élu à la présidence du SYVADEC, tient à réaffirmer son intention d'associer l'ensemble des intercommunalités de Corse aux décisions et travaux du SYVADEC.

« Dans le droit fil de mes interventions lors du comité syndical du 18 août dernier qui m'a porté à la présidence du SYVADEC, je souhaite rappeler ma volonté d'associer chacun des acteurs aux décisions qui relèvent du SYVADEC, en agissant en responsabilité et en concertation avec nos partenaires que sont l'État et la Collectivité de Corse.

Pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté, je tiens à préciser les points suivants.

- **Le SYVADEC mettra en œuvre le plan voté par l'Assemblée de Corse.** Dans ce cadre, conformément aux missions de traitement et de valorisation des déchets qui lui ont été confiées, le SYVADEC apportera son expertise et ses contributions techniques en vue de renforcer l'efficacité de ce plan et sa mise en œuvre partagée.
- **La représentativité, à leur juste proportion, de tous les territoires adhérents au Bureau du SYVADEC est et restera ma priorité.** L'application d'une simple règle arithmétique basée sur la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), soit 91 000 habitants pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et 60 700 habitants pour la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), conduit à l'attribution de 3 vice-présidents pour la CAPA (26 délégués) et de 2 pour la CAB (17 délégués). Cette règle, qui prévalait par le passé, a été appliquée lors de la désignation du nombre de postes de vice-présidents. En conséquence, sur un total de 15 vice-présidences, 5 ont été attribuées à la CAPA et la CAB dans les proportions décrites ci-dessus et 10 proposées aux autres territoires.
- Dans le même esprit, j'ai souhaité, lors de la constitution du Bureau, organe exécutif du syndicat qui comporte au total 26 membres, et en complément des 15 vice-présidents qui y participent de droit, que 2 sièges soient destinés à la CAPA, 2 à la CAB et 1 à chaque EPCI n'ayant pas de vice-présidence.

Ainsi, **tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents au SYVADEC seront représentés au sein du Bureau du syndicat** et participeront à la mise en application concertée d'une feuille de route précise et claire.

Je souhaite que les confirmations et les précisions apportées ci-dessus soient de nature à répondre aux interrogations de l'ensemble des intercommunalités. Dès lors, il me semble que rien ne s'oppose à la participation de tous aux travaux du SYVADEC dans le seul intérêt de la Corse et des Corses. »